

Recommandation de prise en charge temporaire de la Stabilisation intraligamentaire dynamique avec Ligamys® (SID Ligamys®)

1. Recommandation de la CTM LAA

La CTM recommande la prise en charge du procédé opératoire de stabilisation intraligamentaire dynamique (SID) à l'aide d'un implant Ligamys® pour tous les cas dans lesquels une plastie précoce du ligament croisé antérieur (LCA). La prise en charge est limitée à une période d'évaluation de trois ans. L'assurance militaire s'est ralliée à cette prise de position.

2. Indications / Contre-indications

2.1 Indications

Traitement chirurgical précoce des ruptures récentes (<21 jours) du LCA en cas de

- Lésions combinées (dommages collatéraux) nécessitant une intervention chirurgicale
- Exigences sportives ou professionnelles élevées au niveau du genou (score de Tegner \geq 4)

2.2 Contre-indications

- Infection aiguë ou chronique, locale ou systémique (ou présence d'une anamnèse correspondante)
- Maladie musculaire, nerveuse ou vasculaire grave pouvant menacer l'extrémité concernée
- Hypersensibilité à l'un des matériaux utilisés (par ex. cobalt, chrome, nickel, etc.)
- Substance osseuse insuffisante, mauvaise qualité de l'os ou os insuffisamment mature pouvant menacer la stabilité de l'ancrage de l'implant
- Circonstances qui pourraient empêcher le patient de limiter ses activités en conséquence ou de respecter les instructions médicales pendant la phase de cicatrisation
- Patients dont le traitement conservateur est prometteur

3. Procédure de prise en charge et rémunération

Les délais de prise en charge se basent sur la Convention tarifaire SwissDRG (2^e partie: fourniture des prestations / Annonces). Pour une SID avec Ligamys®, la procédure suivante est à respecter :

- a) Soumission par le médecin responsable de la demande de prise en charge et d'une copie des formulaires figurant aux annexes 1 (page 1) et 3 remplis
- b) Rémunération selon SwissDRG ou TARMED, en fonction du type de séjour
- c) Transmission des formulaires figurant aux annexes 1, 2 et 3 au *Data Registry de l'ISPM Bern¹*, avec copie à l'assureur compétant
- d) En cas de révision: transmission du formulaire 4 au *Data Registry de l'ISPM Bern¹* en analogie aux points a) et b) avec copie à l'assureur compétant

4. Description de prestation

SID Ligamys est une technologie préservatrice du ligament croisé pour le traitement chirurgical des ruptures récentes du ligament croisé antérieur (<21 jours) et remplace une plastie précoce du ligament croisé. Lors de son implantation, le fil en polyéthylène est fixé au niveau du fémur au moyen d'un endobouton et amené directement le long de la structure ligamentaire lésée vers le tibia en passant par l'intérieur de l'articulation. Au niveau du tibia, le fil en polyéthylène est fixé, sous une tension prescrite, dans le système de ressort du monobloc. Il en résulte une liaison dynamique entre le fémur et le tibia stabilisant l'articulation du genou tout en déchargeant le ligament croisé blessé.

Annexe 1 : Registre LCA suisse – Première intervention

Annexe 2 : Registre LCA suisse – Implant – Première intervention

Annexe 3 : Consentement éclairé

Annexe 4 : Registre LCA suisse - Retraitement

¹ Institut de médecine sociale et préventive (ISPM) de l'Université de Berne, Data Registry, Finkenhubelweg 11, 3012 Berne